## **ADMINISTRATION**

## AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG nº 2009-10 du 20 janvier 2009 modifiant la décision DG nº 2008-137 du 6 mai 2008 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux

NOR: SJSM0930050S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5311-1 et L. 5311-2, R. 5212-7 à R. 5212-11, et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2008-12 du 31 janvier 2008 portant nomination auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux ;

Vu la décision DG n° 2008-137 du 6 mai 2008 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale des dispositifs médicaux,

Décide:

## Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de la décision DG n° 2008-137 du 6 mai 2008 susvisée est modifié comme suit : Au lieu de lire « M. Naji (Abdess) » lire « M. Naji (Abdessamad) ».

## Article 2

Le directeur de l'évaluation des dispositifs médicaux est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé et des sports.

Fait à Saint-Denis, le 20 janvier 2009.

Le directeur général,
J. Marimbert